



ORDRE DES  
PSYCHOÉDUCATEURS  
ET PSYCHOÉDUCATRICES  
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

# PROCÉDURE ET DEMANDE D'ADMISSION

## DIPLÔME OBTENU IL Y A MOINS DE CINQ ANS

Conformément à ses règlements et aux exigences prescrites par le Code des professions du Québec, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ) doit s'assurer de la compétence des individus intéressés à joindre ses rangs. Pour être admissible au permis de psychoéducateur de l'OPPQ, il faut répondre aux exigences prescrites par le Code des professions du Québec et les règlements de l'Ordre.

Donnent ouverture au permis délivré par l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, les diplômes suivants délivrés par les établissements d'enseignement ci-après désignés :

- a) Maîtrise en psychoéducation (M.Sc.) avec stages et rapport d'intégration professionnelle, Maîtrise en psychoéducation (M.Sc.) avec stages et évaluation de programme d'intervention et Maîtrise en psychoéducation (M.Sc.) avec mémoire et stages de l'Université de Montréal;
- b) Maîtrise en psychoéducation (M.Sc.) incluant un cheminement de type cours et Maîtrise en psychoéducation (M.Sc.) incluant un cheminement de type recherche de l'Université de Sherbrooke;
- c) Maîtrise en psychoéducation (M.Sc.) décernée par l'Université du Québec, obtenue au terme de l'un des programmes suivants:
  - i. Maîtrise en psychoéducation avec stage de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
  - ii. Maîtrise en psychoéducation avec stage ou avec mémoire et stage de l'Université du Québec en Outaouais;
  - iii. Maîtrise en psychoéducation avec stage ou avec mémoire et stage de l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- d) Maîtrise en psychoéducation (M. Ps. éd.) de l'Université Laval.

### LISTE DES DOCUMENTS REQUIS

Vous devez faire parvenir votre demande d'admission accompagnée des documents suivants :

- le formulaire de demande d'admission dûment rempli;
- le relevé de notes officiel du baccalauréat authentifié et dont l'original doit suivre par la poste;
- le relevé de notes officiel de la maîtrise authentifié et dont l'original doit suivre par la poste;
- le relevé de notes officiel de la propédeutique, le cas échéant, authentifié et dont l'original doit suivre par la poste;
- une preuve de l'obtention du diplôme de maîtrise (photocopie ou attestation);
- le paiement couvrant les frais d'ouverture de dossier.

### FRAIS D'ADMISSION

- Frais d'ouverture de dossier au montant de **109,23 \$ (taxes incluses)**

### RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom  Prénom

Sexe  F  
 M

Date de naissance ( année / mois / jour )

Courriel

VEUILLEZ NOTER QUE VOUS RECEVREZ LA FACTURATION PAR COURRIEL.

Téléphone

Adresse de résidence

App

No civique

Rue

Ville

Province

Code postal

## DÉCLARATION OBLIGATOIRE : DÉCISION OU POURSUITE

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien vous déclarant coupable d'une infraction criminelle ou d'une décision d'un tribunal étranger vous déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite criminelle?

OUI  NON

Si vous avez répondu « oui » à la question précédente, avez-vous obtenu pardon pour cette infraction? Si vous avez répondu « non » à la question précédente, veuillez passer à la question suivante.

OUI  NON

Avez-vous fait l'objet d'une décision rendue au Québec vous déclarant coupable d'exercice illégal ou d'usurpation de titre ou d'une infraction à une disposition d'une loi du Québec ou d'une loi fédérale identifiée au Code de déontologie de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec à cette fin?

OUI  NON

Avez-vous fait l'objet d'une décision rendue hors Québec vous déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Québec, aurait pu faire l'objet d'une poursuite pénale pour exercice illégal ou usurpation de titre ou d'une poursuite pénale en vertu d'une disposition d'une loi du Québec ou d'une loi fédérale identifiée au Code de déontologie de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec à cette fin?

OUI  NON

Avez-vous fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec par le conseil de discipline d'un autre ordre ou par le Tribunal des professions en appel d'une décision de ce conseil et vous imposant la révocation d'un permis ou la radiation du tableau, y compris la radiation provisoire, une limitation, y compris une limitation provisoire, ou une suspension du droit d'exercer les activités professionnelles?

OUI  NON

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue hors Québec qui, si elle avait été rendue au Québec, aurait eu l'effet d'une sanction imposant la révocation d'un permis ou la radiation du tableau, y compris la radiation provisoire, une limitation, y compris une limitation provisoire, ou une suspension du droit d'exercer les activités professionnelles?

OUI  NON

Faites-vous l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus?

OUI  NON

NOTE IMPORTANTE : Advenant que l'une de ces éventualités se produise en cours d'année, vous êtes tenu, dans les 10 jours à compter du jour où vous en êtes vous-même informé, d'en aviser la secrétaire de l'Ordre.

## RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Diplôme

Université

Date d'obtention

Diplôme

Université

Date d'obtention

Nom de l'employeur actuel

Titre du poste occupé

Date d'entrée en fonction

Adresse de l'employeur

Bureau

No civique

Rue

Ville

Province

Code postal

Téléphone

## DÉCLARATION RELATIVE À L'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE

Vous trouverez, sur le site, un document des courtiers La Capitale expliquant la couverture de votre nouvelle police d'assurance-responsabilité professionnelle **obligatoire**. Si vous souhaitez exercer en pratique privée, la prime d'assurance sera différente.

Souhaitez-vous exercer en pratique privée

OUI  NON

Prenez note que si votre catégorie change en cours d'année, vous devrez nous en aviser afin de modifier votre couverture.

---

## MODE DE PAIEMENT

### TARIFICATION

109,23 \$ (taxes incluses) - frais d'ouverture de dossier

### PAIEMENT

Chèque  Visa  MasterCard

Le chèque doit être libellé  
au nom de : OPPQ

Numéro de carte

Nom du détenteur

Date d'expiration

---

## CONFIDENTIALITÉ

Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les renseignements personnels sont confidentiels et ne serviront qu'à procéder à la délivrance de votre permis. Les dossiers seront conservés au siège de l'Ordre et n'auront accès à votre dossier que les employés de l'OPPQ dûment autorisés.

De plus, vous pourrez vous prévaloir du droit d'accès à votre dossier ou de rectification des renseignements qui y sont versés en faisant la demande par écrit à la secrétaire de l'Ordre.

---

## CONFORMITÉ

**Il est important de cocher avant de nous retourner votre demande d'admission**

Je comprends qu'une fausse déclaration entraîne le rejet de ma demande et qu'une demande acceptée sous fausse déclaration devient nulle.

J'atteste que les renseignements fournis sont exacts.

Date

---

## TRANSMISSION DES DOCUMENTS

Vous devez joindre à votre demande d'admission tous les documents pertinents à l'ouverture de votre dossier. Il est important de prendre note que vous devrez nous faire parvenir les originaux de vos relevés de notes le plus rapidement possible. Toute demande d'admission doit être accompagnée de votre paiement.

Vous pouvez nous transmettre le présent formulaire dûment rempli par :

PAR COURRIEL à [mbesner@ordrepsed.qc.ca](mailto:mbesner@ordrepsed.qc.ca)

PAR LA POSTE à OPPQ-ADMISSION 510-1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, Montréal (Québec) H3M 3E2

PAR TÉLÉCOPIEUR - 514 333-7502

---

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec :

**Mélany Besner, adjointe à l'admission,**  
514 333-6601 ou 1 877 913-6601 poste 244  
[mbesner@ordrepsed.qc.ca](mailto:mbesner@ordrepsed.qc.ca)